

RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2145-1-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT E-2145-21 D'UN MONTANT DE 5 840 000 \$ VISANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-FRANCIS, ENTRE LA RUE DES TULIPES ET LE BOULEVARD SALABERRY NORD, POUR UN MONTANT TOTAL DE 8 770 000 \$, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, DANS UN BASSIN DE TAXATION ET DANS LA ZONE DESSERVIE PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, À LA VALEUR ET EN FRONTAGE, SUR 10 ANS VISANT LA MODIFICATION DU MONTANT DE L'EMPRUNT ET DES CLAUSES DE TAXATION

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2021-04-183, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Gendron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'à la suite de la mise à jour du plan d'intervention concernant les égouts domestiques, de nouvelles normes du MELCC et de nouvelles précisions concernant la réfection des terrains privés et de la voirie, le montant de l'emprunt doit être revue à la hausse;

ATTENDU QUE la clause de taxation concernant les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc municipal a été supprimée et que le pourcentage de taxation des autres clauses a été modifié.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'article 2 du règlement E-2145-21 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de réaménagement du boulevard Saint-Francis, entre la rue des Tulipes et le boulevard Salaberry Nord, sur l'ensemble du territoire et dans un bassin de taxation selon le devis préparé par monsieur Jasmin Fournier, chef de la division génie et bureau de projets en date du 19 mars 2021, incluant les taxes nettes payées, les contingences, les honoraires professionnels et les frais de financement, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3

Le montant « 5 840 000 \$ » inscrit à l'article 3 du règlement E-2145 est remplacé par «8 770 000 \$ ».

Article 4

Le montant « 5 840 000 \$ » inscrit à l'article 4 du règlement E-2145 est remplacé par «8 770 000 \$ ».

Article 5

L'article 5 du règlement E-2145 est remplacé par le suivant :

- « **5.1** Pour pourvoir à 67,91 % des dépenses engagées relatives aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Châteauguay, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 5.2** Pour pourvoir à 11,32 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la valeur de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 5.3** Pour pourvoir à 20,77 % des dépenses engagées relatives aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « C » du présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

La superficie des immeubles comprise dans le bassin de taxation pour la présente clause de taxation en front devant être utilisée est celle existante au moment de la taxation.

Par ce fait, tout morcellement, remembrement ou toute autre opération cadastrale visant l'aliénation ou la modification de toute sorte de l'utilisation des lots initialement compris dans le bassin de taxation pour la clause de taxation en front ne pourra pas exonérer de cette taxe spéciale un lot ou partie de lot qui n'aurait plus front sur une bordure de rue ou partie de rue où sont effectués les travaux. Les lots ou partie de lots ainsi aliénés devront s'acquitter de cette taxe spéciale proportionnellement à la superficie occupée par rapport au lot avant la modification.

Les modalités de calcul s'appliquant pour cette taxe spéciale sont prévues à la politique de taxation des améliorations locales de la Ville, entrée en vigueur le 18 février 2019.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 6

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 19 avril 2021.

Le maire,

Le greffier,

Pierre-Paul Routhier

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	12 avril 2021
Dépôt du projet de règlement :	12 avril 2021
Adoption du règlement :	19 avril 2021
Tenue de la période de 15 jours de réception de demandes écrites de scrutin référendaire (si applicable) :	Du : 2 mai 2021 Au : 16 mai 2021
Approbation par le MAMH :	date
Entrée en vigueur du règlement :	date

Châteauguay



**DEVIS ESTIMATIF
PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

TITRE DU PROJET DE RÈGLEMENT :

RÈGLEMENT NUMÉRO : XXXX

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT MODIFIANT LE RÈGLEMENT E-2145-21 VISANT DES TRAVAUX DE
RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-FRANÇOIS
ENTRE LA RUE DES TULIPES ET LE BOULEVARD SALABERRY NORD**

N° de projet PTI : DTP19-048A

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes	MONTANT ESTIMATIF
	\$

1 Réaménagement du boul. Saint-François entre la rue des Tulipes et le boulevard Salaberry Nord	7 278 000
--	-----------

Sous-total des travaux : 7 278 000

Frais incidents (maximum 35 %) :	Taux		
Taxes nettes payées	5.00 %	363 900	
Contingences	5.00 %	363 900	
Honoraires professionnels	3.50 %	254 700	
Frais de financement	7.00 %	509 500	
Sous-total des frais incidents			1 492 000
TOTAL:			<u>8 770 000</u>


Signature du gestionnaire responsable

2021-03-19
Date

JASMIN FOURNIER, CHEF DE LA DIVISION GENIE ET BUREAU DE PROJETS

DEVIS ESTIMATIF

TITRE DU PROJET :

**RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-FRANÇOIS
ENTRE LA RUE DES TULIPES ET LE BOULEVARD SALABERRY NORD**

DTP19-048A

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT ESTIMATIF
3.6 Reconstruction ou ajout de nouveau service d'eau potable (19mm), - Tranchée simple (provisionnel); - Tranchée commune.	2 3	unité unité	2 000.00 \$ 1 500.00 \$	4 000.00 \$ 4 500.00 \$
3.7 Déplacement d'une boîte de service privé en conflit.	1	unité	300.00 \$	300.00 \$
3.8 Bouchon et essais sur les conduites d'eau potables (essais conforme 24/48 heures)	2	unité	3 000.00 \$	6 000.00 \$
Sous-total				45 650.00 \$
4 TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL				
4.1 Conduite pluviale en TBA CL IV. ou PEHD: - Conduite PVC DR-35 - 375 mm de dia. - Conduite béton armé cl. IV 450 mm de dia - Conduite béton armé cl. IV 525 mm de dia - Conduite béton armé cl. IV 600 mm de dia - Conduite béton armé cl. IV 675 mm de dia - Conduite béton armé cl. IV 1050 mm de dia - Conduite béton armé cl. IV 1200 mm de dia - Conduite béton armé cl. IV 1500 mm de dia	280 235 195 255 150 125 75 740	m.l m.l m.l m.l m.l m.l m.l m.l	250.00 \$ 300.00 \$ 325.00 \$ 400.00 \$ 425.00 \$ 650.00 \$ 850.00 \$ 1 000.00 \$	70 000.00 \$ 70 500.00 \$ 63 375.00 \$ 102 000.00 \$ 63 750.00 \$ 81 250.00 \$ 63 750.00 \$ 740 000.00 \$
4.2 Regard : - M-1200 en béton - M-1200 en béton avec déflecteur - M-1600 en béton - M-1800 en béton - M-2100 en béton - M-1200 en béton avec mur déversoir - RD-2 en béton avec mur orifice - Modèle sur mesure pour conduites de grands diamètres	17 1 3 2 1 1 1 3	unité unité unité unité unité unité unité unité	5 000.00 \$ 6 000.00 \$ 7 000.00 \$ 8 000.00 \$ 12 500.00 \$ 7 100.00 \$ 25 000.00 \$ 30 000.00 \$	85 000.00 \$ 6 000.00 \$ 21 000.00 \$ 16 000.00 \$ 12 500.00 \$ 7 100.00 \$ 25 000.00 \$ 90 000.00 \$
4.3 Puisard de rue - Type P1 avec tête ajustable et grille anti-vélo ; - Type P1 avec tête T4 (provisionnel) - Type P6 (hors chaussée)	52 3 20	unité unité unité	3 200.00 \$ 4 000.00 \$ 3 000.00 \$	166 400.00 \$ 12 000.00 \$ 60 000.00 \$
4.4 Drain de perforé enrobé 300 Kpa, 100mm de diam.,	2400	m.lin	21.00 \$	50 400.00 \$
4.5 Branchement de service pluvial 150mm diam. (DR-28): - Tranchée simple; - Tranchée commune.	27 48	unité unité	1 800.00 \$ 1 500.00 \$	48 600.00 \$ 72 000.00 \$
4.6 Fossé à reprofiler	60	m.lin	60.00 \$	3 600.00 \$
4.7 Nettoyage et inspection (provisoire et final) - Réception provisoire - Réception finale	1240 1240	m.lin m.lin	12.00 \$ 12.00 \$	14 880.00 \$ 14 880.00 \$
GESTION DES EAUX PLUVIALES RÉTENTION				
4.8 Unité de traitement CDS-5 de Soléno	1	unité	66 000.00 \$	66 000.00 \$
4.9 Unité de traitement CDS-12 de Soléno	1	unité	220 000.00 \$	220 000.00 \$
4.10 Chambre souterraine modèle SC-310 de ADS	182	m.cu	425.00 \$	77 350.00 \$
4.11 Régulateur de débit	2	unité	3 000.00 \$	6 000.00 \$
Sous-total				2 329 335.00 \$
5 TRAVAUX D'ÉGOUT DOMESTIQUE				
5.1 Réhabilitation par gainage de conduite domestique existante (profondeur variable): - Conduite - 300 mm de dia. - Conduite - 375mm de dia. - Conduite béton armé cl. IV 600 mm de dia	250 250 635	m.l m.l m.l	550.00 \$ 600.00 \$ 850.00 \$	137 500.00 \$ 150 000.00 \$ 539 750.00 \$
5.1 Remplacement de conduite domestique (profondeur variable): - Conduite PVC DR-35 - 300 mm de dia. ; - Conduite béton armé cl. IV 600 mm de dia.	95 435	m.l m.l	275.00 \$ 850.00 \$	26 125.00 \$ 369 750.00 \$

DEVIS ESTIMATIF

TITRE DU PROJET :

**RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-FRANÇOIS
ENTRE LA RUE DES TULIPES ET LE BOULEVARD SALABERRY NORD**

DTP19-048A

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT ESTIMATIF
5.2 Regard :				
- M-1200 en béton	8	unité	5 500.00 \$	44 000.00 \$
- M-2400	1	unité	18 000.00 \$	18 000.00 \$
5.3 Réparation de branchement domestique existant:				
- Réparation sur une distance comprise entre 0 et 4,95 mètre linéaire;	5	unité	500.00 \$	2 500.00 \$
- Réparation sur une distance comprise entre 5 et 10 mètre linéaire.	5	unité	800.00 \$	4 000.00 \$
5.4 Nouveau ou reconstruction complète de branchement sanitaire 150mm diam. (DR-28):				
- Tranchée simple;	19	unité	2 100.00 \$	39 900.00 \$
- Tranchée commune.	48	unité	1 500.00 \$	72 000.00 \$
5.5 Pompage et gestion des eaux domestiques du réseau existant	1	global	50 000.00 \$	50 000.00 \$
5.5 Nettoyage et inspection				
- Réception provisoire	1665	m.lin	12.00 \$	19 980.00 \$
- Réception finale	1665	m.lin	12.00 \$	19 980.00 \$
				1 493 485.00 \$
6 TRAVAUX DE BÉTON				
6.1 Trottoir en béton :				
- Trottoir monolithe;	1100	m.lin	210.00 \$	231 000.00 \$
- Trottoir dalle	400	m.lin	180.00 \$	72 000.00 \$
6.2 Bordure en béton 200x 400mm	1550	m.l	50.00 \$	77 500.00 \$
6.3 Traverse piéton en pavé de béton modulaire	330	m²	200.00 \$	66 000.00 \$
6.4 Dalle abri-bus	1	Global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
Sous-total				456 500.00 \$
7 TRAVAUX DE VOIRIE				
Rue:				
7.1 Mise en forme de l'instructure et membrane géotextile	15200	m²	2.60 \$	39 520.00 \$
7.2 Fondation inférieure de rue en matériaux de type MG-56, 450 mm d'épaisseur compacté par couche de 250 mm	15200	m²	16.00 \$	243 200.00 \$
7.3 Fondation supérieure de rue en pierre concassée MG-20 300 mm d'épaisseur	15200	m²	20.00 \$	304 000.00 \$
7.4 Couche de base GB-20 PG 64H-28, 100mm d'épaisseur	15200	m²	28.00 \$	425 600.00 \$
7.5 Couche de surface ESG10 PG 64H-28, 60mm d'épaisseur	15200	m²	20.00 \$	304 000.00 \$
Piste cyclable:				
7.6 Mise en forme de l'instructure de rue et membrane géotextile	3600	m²	2.00 \$	7 200.00 \$
7.7 Fondation inférieure en matériaux recyclés de type MR-1 ou MR-2, 300 mm	3600	m²	18.00 \$	64 800.00 \$
7.8 Fondation supérieure de rue en pierre concassée MG-20 250 mm d'épaisseur	3600	m²	14.00 \$	50 400.00 \$
7.9 Couche unique EB-10S, PG 64H-28 pour la piste cyclable 50 mm d'épaisseur	3600	m²	18.00 \$	64 800.00 \$
Services:				
7.10 Couvercle et cadre à remplacer par ajustable à siège résilient	14	unité	1 850.00 \$	25 900.00 \$
7.11 Cheminé de regard existant en brique à réhabiliter	14	unité	1 200.00 \$	16 800.00 \$
7.12 Anneau de nivellement (provisionnel):				
- Anneau de nivellement en bitume 50 mm	2	unité	80.00 \$	160.00 \$
- Anneau de nivellement en béton 100 mm	2	unité	150.00 \$	300.00 \$
- Anneau de nivellement en bitume 150 mm	2	unité	200.00 \$	400.00 \$
- Anneau de nivellement en bitume 200 mm	2	unité	250.00 \$	500.00 \$
- Anneau de nivellement en bitume 300 mm	2	unité	300.00 \$	600.00 \$
7.13 Boite de vanne:				
- Remplacement complet (provisionnel);	5	unité	800.00 \$	4 000.00 \$
- Remplacement de la section inférieur (provisionnel);	5	unité	500.00 \$	2 500.00 \$
- Remplacement de la section supérieur et de la section ajustable	25	unité	500.00 \$	12 500.00 \$

DEVIS ESTIMATIF

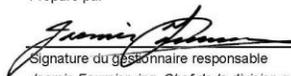
TITRE DU PROJET :

**RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-FRANÇOIS
ENTRE LA RUE DES TULIPES ET LE BOULEVARD SALABERRY NORD**

DTP19-048A

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT ESTIMATIF
Signalisation et marquage				
7.14 Fourniture et mise en place de la signalisation verticale	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
7.15 Marquage couche de base	1	global	15 000.00 \$	15 000.00 \$
7.16 Marquage couche de surface	1	global	30 000.00 \$	30 000.00 \$
Sous-total				1 617 180.00 \$
8 RÉFECTION ARRIÈRE BORDURE				
8.1 Réfection d'entrée privée:				
- Revêtement bitumineux de type EB-10S PG64H-28, incluant correction granulaire 50mm	1800	m ²	85.00 \$	153 000.00 \$
- Pavé-uni	200	m ²	150.00 \$	30 000.00 \$
- Dalle de béton ep. 150mm	50	m ²	252.00 \$	12 600.00 \$
- Fondation en pierre concassé ep. 300mm	800	m ²	30.00 \$	24 000.00 \$
8.2 Réfection d'aménagement privé:				
- Trottoir en béton coulé en place ep. 150mm	35	m ²	225.00 \$	7 875.00 \$
- Trottoir dalle de béton préfabriquée	20	m ²	80.00 \$	1 600.00 \$
- Trottoir en béton bitumineux EB-10S ep. 50mm	90	m ²	100.00 \$	9 000.00 \$
- Bordure en pavé-uni (provisionnel)	30	m.lin	100.00 \$	3 000.00 \$
- Bordure en blocs de béton préfabriquée	250	m.lin	70.00 \$	17 500.00 \$
- Plante et arbuste Arbuste :				
- Arbuste linéaire (weigela Florida Red prince)	250	m.lin	25.00 \$	6 250.00 \$
- Haie à cèdre	110	m.lin	25.00 \$	2 750.00 \$
- Plante	1	global	6 000.00 \$	6 000.00 \$
- Enlèvement et réinstallation de garde de corps existant en fer forgé sur 5 à 10 mètre linéaire	10	m.lin	30.00 \$	300.00 \$
- Réinstallation de clôture en bois	25	m.lin	25.00 \$	625.00 \$
- Reconstruction de muret privé	75	m ²	325.00 \$	24 375.00 \$
8.3 Engazonnement en plaque	5000	m ²	20.00 \$	100 000.00 \$
8.4 Cloture à maille de chaîne, hauteur 1.65m (provisionnel)	10	m.lin	100.00 \$	1 000.00 \$
8.5 Enlèvement et réinstallation de lampadaire privé (provisionnel)	3	unité	200.00 \$	600.00 \$
8.6 Enlèvement et réinstallation de système de gicleur privé (provisionnel)	3	unité	166.50 \$	499.50 \$
Sous-total				400 974.50 \$
9 PLANTATION				
9.1 Arbre et plante	1	global	80 000.00 \$	80 000.00 \$
Sous-total				80 000.00 \$
10 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE				
10.1 Démantèlement et disposition du réseau existant	1	global	20 000.00 \$	20 000.00 \$
10.2 Lampadaire au DEL	1	Global	500 000.00 \$	500 000.00 \$
Sous-total				520 000.00 \$
TOTAL AVANT TAXES				7 277 999.50 \$

Préparé par



2021-03-19

Signature du gestionnaire responsable

Jasmin Fournier, ing. Chef de la division génie et bureau de projets.

